



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 Avril 2017

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents : Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL et Claude ROBBE qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS

Absente excusée : Evelyne COUSIN MAZUR.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 6 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2016 du Percepteur.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

Les résultats cumulés s'élèvent respectivement à 216 736,16€ en section investissement et 282 448,06€ en section fonctionnement soit un total de 499 184,22€.

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2016.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2016.

Monsieur Lucien DUBOIS propose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat positif de fonctionnement de 282 448,06€ est reporté en section recette de Fonctionnement.

Le résultat positif de 216 736,16€ du poste investissement est reporté en section recette d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

5. Vote des 3 Taxes 2017.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil.

Pour 2017, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau 2016 à savoir 19,47% pour la taxe d'habitation, 19,98% pour la Taxe foncière (bâti) et 50,37% pour la Taxe foncière (non bâti).

Adopté à l'unanimité

6. Vote du Budget 2017.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement.

Ce budget comprend notamment une première tranche de mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour 40 000€ et l'étude de faisabilité du projet école (remplacement des structures modulaires) ainsi que divers travaux de voirie et de modernisation des équipements scolaires et administratifs.

Le budget global 2017 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 866 235€
- Investissement : 260 292€
- Total : 1 126 527€

Il est précisé que ce budget prévoit une dotation au CCAS pour 5 000€.

Adopté à l'unanimité.

7. Vote des Subventions aux associations.

Monsieur le Maire indique avoir reçu deux demandes de subvention de la part des associations loi de 1901 : Ecole et d'Art d'Art. Il propose de maintenir ces subventions à leur niveau 2016 soit 800€ pour l'Ecole et 1 000€ pour d'Art d'Art.

Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.

8. I.A.T (Indemnité d'Administration et de Technicité).

Monsieur le Maire expose que le conseil délibérant fixe chaque année un crédit global (enveloppe budgétaire) calculé en multipliant un montant annuel de référence dans la limite fixée par arrêté ministériel qui peut donc varier jusqu'à un coefficient multiplicateur pouvant atteindre 8. Ce montant est ensuite multiplié par le nombre d'agents susceptibles de le percevoir et dont les catégories sont désignées par la délibération. Une fois l'enveloppe déterminée, la répartition individuelle se réalise par voie d'arrêté, pour chaque agent bénéficiaire. Les critères sont variables et peuvent prévoir la qualité du service rendu, l'assiduité, la présence L'attribution individuelle est calculée sur le montant de référence fixé par arrêté ministériel avec un coefficient multiplicateur de 1 à 8.

Pour 2017, cette enveloppe s'élève à 18 187,60€ et il est précisé que

le budget ci-avant présenté tient compte de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

9. Convention CITISOL.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant à la précédente convention relatif à la gestion des litiges.

Adopté à l'unanimité.

10. Tarifs scolaires 2017.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Étude: Maintien des tarifs précédents.

Cantine: 4,15€ le repas enfant et 5,20€ le repas adulte

T.A.P. Maintien du tarif horaire à 2€

Forfait administratif annuel: 12€ (la commune prenant à charge la différence avec le cout réel de 28,92€).

Adopté à l'unanimité.

11. Demande subvention FER.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour solliciter une demande de subvention FER (Fonds d'Équipement Rural), auprès du Département de Seine & Marne, au taux de 50%, pour la l'étude et la réalisation d'une Zone 30 dans le centre bourg. L'enveloppe maximale des travaux avant subvention est estimée à 25 000€ TTC.

Adopté à l'unanimité.

Information

Madame Catherine RIEHL informe le Conseil que Monsieur le Maire, après tenue de la Commission Urbanisme, va entreprendre une révision du PLU concernant les zones 1AU et 2AU.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel.

Catherine RIEHL demande si le remplacement des tables et des rideaux du foyer est rapidement envisageable.

Il lui est indiqué que des devis devront être demandés et que ces dépenses devront être compatibles avec le budget voté.

Elle informe également des dommages subis par les dalles des regards lors du tirage des câbles (fibre optique pour la

montée en débit d'Internet) entre La Ferté sous Jouarre et Reuil en Brie. Une intervention auprès des entreprises responsables devra être menée.

Claude TESSIER informe que les portes du cimetière sont très fréquemment laissées ouvertes. Un rappel de fermeture de porte sera à étudier.

Dominique BANCHEREAU informe que la Commission Fêtes et Cérémonies a passé commande de plusieurs illuminations pour l'agrément du village.

Didier HAMMEL demande qu'une démarche soit entreprise pour la pose d'une fibre optique au Tillet, les débits internet étant très faibles et problématiques pour les administrés. Il fait également un point positif sur l'opération d'affouage récemment entreprise.

Sophie CORNILLET évoque la prochaine possibilité du CCAS à recevoir un don d'une association.

Yvelise BITOUN regrette vivement la disparition de l'opération « Contes en Pays Fertois » et le peu d'intérêt porté à la Culture par la CCPF.

Lucien DUBOIS informe qu'une course cycliste aura lieu, sous réserve d'autorisation préfectorale, le samedi 17 juin à 14h30 (Jour de la Fête de Reuil). Départ à Reuil, montée au Tillet, descente par Luzancy, Courtaron et retour à Reuil. La résurgence de cette course nécessite impérativement le bénévolat de 18 Commissaires (durée 3h00) pour assurer la sécurité des participants et un arrêté municipal concernant la circulation sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 11 avril à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 08 avril 2017

Le Maire,
P. ROMANOW

